

La femme et l'homme : les humains de demain

Autor(en): **Bugnion-Secrétan, Perle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [6-7]

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La femme et l'homme : les humains de demain

La Commission fédérale pour les questions féminines publie son cinquième et dernier rapport. Il en émane un constat et un espoir : la société ne change pas toute seule, mais nous arriverons à la changer.

Où en est-on, douze ans après l'Année internationale de la Femme et le congrès de Berne, six ans après l'adoption de l'article constitutionnel sur l'égalité des droits, dix ans après la création de la Commission fédérale pour les questions féminines ?

Dans un nouveau et volumineux rapport, cinquième et dernier de la série lancée par elle, ladite Commission tente de faire le point, de tirer des conclusions de ses recherches, de mettre au clair sa propre position sur un certain nombre de définitions et de principes. Elle veut réfléchir à l'avenir et susciter la réflexion des autorités, des organisations féminines, des femmes.

Le rapport est important. Il n'apporte à première vue guère d'informations nouvelles. On pourrait même penser qu'il enfonce des portes ouvertes. Mais il est bon que ces portes restent ouvertes : la marche vers l'égalité entre femmes et hommes, surtout dans la réalité concrète, n'a pas progressé comme on l'aurait souhaité ; en revanche, elle a eu de l'influence dans d'autres domaines de la vie sociale. Ce que le rapport apporte d'intéressant, ce sont des analyses sans complaisance des causes de la lenteur de la marche vers l'égalité.

Prenons par exemple la question de l'égalité de salaires. L'art. 4 al. 2 donne aux femmes la possibilité d'agir en justice pour l'obtenir, mais elle ne l'ont guère fait depuis 1981. D'un côté parce « dressées et habituées à la soumission, les femmes ont de la peine à affirmer l'égalité de leur travail face à celui des hommes... elles doivent se retourner contre l'image de l'homme ancrée en elles. » D'un autre côté, « les femmes sont moins conscientes de leurs droits que les hommes. La conscience qu'elles ont du droit va de pair avec l'application actuelle du droit. Elles gardent leurs distances face aux prescriptions et aux moyens juridiques dont elles ne savent pas que faire. Elles se décrivent elles-mêmes comme capables de s'adapter et ne veulent pas d'histoires. »

Ou prenons la question du choix entre les responsabilités familiales et un travail à l'extérieur. Le rapport reconnaît que cette question n'a pas aujourd'hui de solution satisfaisante. « Ni les femmes actives ni les



Anne, ma sœur Anne, que vois-tu venir ?

femmes au foyer ne sont sûres d'agir pour le plus grand bien de leurs enfants et d'elles-mêmes. L'interpénétration croissante de l'économie et de la famille, la professionnalisation de services de toutes sortes font que la vie professionnelle devient toujours plus importante pour les femmes mariées. Parfois, c'est même la seule possibilité qu'elles ont de participer à la vie sociale... Mais en fait, leur travail vient s'ajouter au ménage, et parfois à la garde des enfants. Aussi ont-elles un emploi du temps qui les oblige à courir d'une tâche à l'autre, elles en oublient leurs propres besoins. »

Pour une vision globalisante

Pour s'acheminer vers une solution, il est nécessaire de prendre en considération toutes les étapes de la vie des femmes, de repenser le rôle actuel du mariage et de la famille, d'adopter une définition globalisante du travail dans tous ses aspects. Reprenons ces trois points :

« La femme », cela n'existe pas ; chaque femme fait une fois ou l'autre l'expérience des différentes possibilités qui se présentent à elle, travail et maternage, mariage et veuvage. La famille doit répondre à des exigences ambivalentes : être une protection contre le monde extérieur et en même temps préparer les enfants à affronter ce monde. Le travail salarié occulte la partie du travail qui ne « rapporte » rien et dont les femmes assument la presque totalité ; il faut la réintégrer dans la définition du travail, non pour la rétribuer, mais pour lui rendre sa valeur, sa dignité, ses droits.

De l'analyse des obstacles qui persistent, le rapport passe à l'esquisse de stratégies d'avenir, qui vont du court au long terme, qui vont jusqu'à la transformation de l'ensemble des rapports humains et sociaux, car « les problèmes des femmes sont centraux pour le développement de la société. Mais « quand bien même d'immenses problèmes exigent des bouleversements importants, il ne se passera rien aussi longtemps qu'on se contentera de parler de changement en termes généraux et abstraits. Il faut que quelque part, il commence par y avoir un individu conscient de ses besoins et capable de dire « je veux ».

Le rapport, dans sa dernière partie, cite les stratégies adoptées à Nairobi qui concernent particulièrement la Suisse, et notamment la proposition de créer dans l'administration fédérale un organe de coordination, de contrôle et de mise en œuvre de mesures permettant de concrétiser l'art. 4 al 2 CF. De nombreuses annexes complètent le rapport : une abondante bibliographie, une cinquantaine de graphiques et tableaux statistiques, une table des matières raisonnée qui facilite la consultation du document.

Non seulement la Commission, dont il a accompagné les travaux dès le début, mais toutes les femmes peuvent être reconnaissantes à M. C. Reichenau, juriste, rédacteur de ce rapport. Excellente traduction d'Anne Cunéo.

Perle Bugnion-Secretan

Femmes et Hommes : faits, perspectives, utopies. Office fédéral des Imprimés, 3000 Berne, coût : 30 francs.